Lettre d'information

Septembre 2025

Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française

Résultats du Concours "Un des Meilleurs Apprentis de France" Boulangerie

Le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » (MAF) Boulangerie, présidé par Xavier Bordet, Président de la Commission Qualité, Formation et Innovation de la CNBPF, s'est tenu du 15 au 18 septembre au CIFA d'Auxerre. Cette prestigieuse compétition a réuni 25 jeunes talents venus démontrer le meilleur de leur savoir-faire en tant que boulanger-pâtissier. À l'issue des épreuves, cinq d'entre eux ont obtenu le titre convoité de MAF Boulanger : **Florent Bertaux (Hauts-de-France), Martin Christiaens (Hauts-de-France), Alan Guyonvarch (Bretagne), Maxime Riondet (Auvergne-Rhone-Alpes) et Joshua Roux (Occitanie)**.

Félicitations à tous les candidats pour leur engagement et leur passion, ainsi qu'aux lauréats pour cette distinction nationale.

Dernière ligne droite pour commander la série de fèves de l'ODP

Les artisans boulangers n'ont plus que quelques semaines pour se procurer la série de fèves exclusive, dessinée par l'artiste JoFo dans le cadre du centenaire de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers. Pour le 100e anniversaire de son partenaire, la CNBPF s'est associée à Panessiel pour la fabrication et la vente de cette collection de six fèves, hautes en couleur et à l'effigie des pompiers.

Les artisans boulangers ont jusqu'au **18 octobre** pour se procurer des fèves avec le nom de leur boutique et jusqu'au **15 novembre** pour des modèles non personnalisés. Rendez-vous sur le site https://www.panessiel.com/soutien-odp ou par téléphone au 04 38 12 44 44.

Pour chaque fève achetée, 15 % de son prix est reversé à l'ODP !

Le Master du Millefeuille arrive au Salon Pâtiss'Art

La CNBPF organise la **2e édition du Master du Millefeuille** le vendredi 24 octobre 2025, de 16h à 18h, au CID, le Centre International de Deauville (14). Après le succès de la première édition, ce concours d'excellence revient avec une nouveauté puisque cette 2e édition sera accueillie au cœur de **Pâtiss'Art**, véritable vitrine du savoir-faire pâtissier et lieu de rencontres autour de la création artisanale.

Les candidats devront réinventer le millefeuille, emblème de la pâtisserie française et surprendre le jury par l'audace et la créativité de leur interprétation, devant le public du salon. Un jury de professionnels reconnus départagera les participants sur la qualité technique, la justesse gustative et l'originalité des réalisations. Contactez votre fédération départementale pour toute information.

« Ma boulangerie, engagée dans le développement durable »

Dynamisant l'économie, véritable pilier d'innovation culinaire et de lien social, les boulangeries-pâtisseries artisanales mettent quotidiennement la main à la pâte face aux enjeux de transitions écologiques et sociales actuels.

Forts de ce constat, AG2R LA MONDIALE et la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française sont heureux de vous annoncer le lancement de la **3e édition du prix RSE 2025** visant à distinguer les boulangeries et les artisans les plus engagés dans le développement durable.

Pour candidater, rien de plus simple ! Répondez au questionnaire d'admission au concours avant le 13/10/2025.

Report des congés payés en cas d'arrêt maladie : mise en conformité du droit français avec le droit européen

Deux arrêts en date du 10 septembre 2025 apportent une mise en conformité du droit national avec le droit européen sur le report des congés payés lorsque la maladie survient pendant une période de congés payés et la prise en compte des congés payés pour le déclenchement du seuil des heures supplémentaires.

Jusqu'à maintenant, lorsque le salarié tombe malade pendant ses congés, ces derniers ne sont en principe pas reportés. Aucune disposition du code du travail ne le prévoit. Désormais, un salarié en arrêt maladie pendant ses congés payés a droit à ce qu'ils soient reportés à la condition que le salarié notifie l'arrêt maladie à son employeur pour bénéficier de ce report.

Jusqu'à présent, le calcul du seuil de déclenchement des heures supplémentaires ne tient uniquement compte du temps de travail effectif, excluant les jours de congés payés ou de maladie. Dorénavant un salarié soumis à un décompte hebdomadaire de la durée du travail, peut prétendre au paiement d'heures supplémentaires sur la semaine au cours de laquelle il a posé un jour de congé payé et n'a donc pas effectué 35 heures de travail effectif. Les congés payés sont donc pris en compte pour le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Cass. soc. 10 sept. 2025, n° 23-22.732 ; Cass. soc., 10 sept. 2025, n°23-14.455

La compétition européenne des métiers EuroSkills Herning 2025

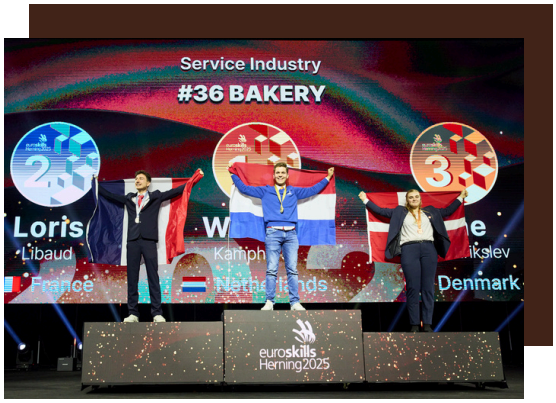

Loris Libaud remporte la médaille d'argent lors de la compétition européenne des métiers **EuroSkills Herning 2025**, au Danemark. Compétiteur France pour le métier d'artisan boulanger, Loris a brillamment porté les couleurs tricolores lors de cette 47e édition, qui s'est tenue du 9 au 13 septembre.

L'Équipe de France des métiers réalise une performance inédite en devenant **Championne d'Europe des métiers** ! Avec 27 médailles, la France s'affirme comme la meilleure nation européenne des savoir-faire et de l'excellence des métiers. Au total, la France comptabilise 7 médailles d'or, 5 médailles d'argent, 5 médailles de bronze et 10 médailles d'excellence. Félicitations à Loris et à tous les compétiteurs français pour cette victoire collective !

© Photos : CNBPF - Frédéric Vielcanet - Alain Potignon